



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 01 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 14 octobre 2021

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
27 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ


- **vu** le préavis municipal 02/2021-2026 relatif à l'arrêté d'imposition 2022-2023 ;
- **entendu** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été accepté à main levée par **23 oui, 0 non et 3 abstentions.**

DECIDE

- d'accepter l'arrêté d'imposition 2022 – 2023, tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance du 14 octobre 2021.

Au nom du Conseil général


Le Président
Yvan Burnier




La Secrétaire
Valérie Teissl